

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 janvier 2023 à 20h**

Sous la présidence de M. FICHTER Michel, Maire.

Nombre de membre en exercice	15	
Présent(e)s	14	M FICHTER Michel, Maire, M HUBER Christophe adjoint, M SCHLEIFFER Christian adjoint Mme SANDER Tania adjointe, Mme WALTER Patricia, Mme SCHMITT Audrey, M FRICKER Alexis, M STEIG Loïc, Mme WOLFF Corine, Mme MEYER Mireille, M URBAN Christian, M JAECKEL Olivier, Mme LEONHART Mireille et M. PFEIFLE Julien
Absent(e)s excusé (e)s	1	M DIETRICH Roland
Procuration (s)	0	

M. le maire salue, présente ses vœux pour la nouvelle année et remercie les membres présents. Il constate que le quorum est atteint.

**L'ordre du jour suivant est adopté :**

1. DESIGNATION DU (DE LA) SECRETAIRE DE SEANCE
2. ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2022
3. ETAT DE PREVISION DES COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS 2023
4. REVISION DE LOYER PIERRE MEYER
5. REVISION DE LOYER LUC CARLEN
6. DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE
7. ACQUISITION TERRAIN GANTER / WEINMANN
8. SALLE POLYVALENTE : DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE REFECTION ET D'ISOLATION DE LA TOITURE
9. ORIENTATION BUDGETAIRE + PREVISION DES TRAVAUX 2023
10. DIVERS

**1. Délibération N°2023-001 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2541-6 du code Général des collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne à l'unanimité Christophe HUBER comme secrétaire de séance.

**2. Délibération N°2023-002 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2022**

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 1<sup>ER</sup> décembre 2022.

CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du compte rendu de séance,  
CONSIDERANT qu'aucune remarque n'a été émise à l'encontre de ce rapport,  
Le conseil décide à l'unanimité d'adopter le procès-verbal.

### **3. Délibération N°2023-003 : ETAT DE PREVISION DES COUPES ET PROGRAMMATION DE TRAVAUX FORESTIERS 2023.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état prévisionnel des coupes et le programme de travaux forestiers pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recette brute hors taxes à 29 900 € HT pour 571 m<sup>3</sup>,
- Approuver le programme des travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2023 en forêt communale d'Uhrwiller,
- Déléguer Monsieur le Maire pour les signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal,
- Voter les crédits correspondants à ce programme de travaux, soit :
  - **16 708 € HT** pour les travaux d'exploitation,
  - **0 € HT** pour les travaux de protection des dégâts de gibier,
  - **5 960 € HT** pour les travaux sylvicoles (travaux + honoraires et assistance gestion de la main d'œuvre), dont 5 960 € HT de travaux d'investissement et 0 € HT de travaux de fonctionnement.**soit 22 668 € HT au total.**

### **4. Délibération n°2023-004 : REVISION DE LOYER PIERRE MEYER**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modalités de révision des baux commerciaux et la nécessité d'établir un avenant au bail de Monsieur Pierre MEYER, afin de définir les modalités de révision de son Bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- D'établir un avenant au bail de Monsieur MEYER
- De réviser le loyer commercial tous les trois ans, à la date anniversaire du bail selon l'ILAT (Indice des Loyers des Activités Tertiaires) du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année N-1

Ainsi La prochaine révision interviendra le 1<sup>er</sup> mars 2025, selon l'ILAT du 2<sup>er</sup> trimestre 2024

### **5. Délibération n°2023-005 : REVISION DE LOYER LUC CARLEN**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modalités de révision des baux commerciaux et la nécessité d'établir un avenant au bail de Monsieur Luc CARLEN afin de définir les modalités de révision de son Bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- D'établir un avenant au bail de Monsieur Luc CARLEN
- De réviser le loyer commercial tous les trois ans, à la date anniversaire du bail selon l'ILAT (Indice des Loyers des Activités Tertiaires) du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année N-1

Ainsi La prochaine révision interviendra le 1<sup>er</sup> mars 2025, selon l'ILAT du 2<sup>er</sup> trimestre 2024

### **6. Délibération n°2023-006 : DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les enseignantes du RPI Engwiller-Uhrwiller-Kindwiller projettent, dans le cadre du projet d'école, d'organiser une sortie scolaire le 3 Février 2023 au Vaisseau à Strasbourg.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 5€ par enfant de l'école d'Uhrwiller, soit 48\*5 = 240€ à la Coopérative Scolaire d'Uhrwiller

## **7.Délibération n°2023-007 : ACQUISITION TERRAIN GANTER/ WEINMANN**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'acquérir les parcelles appartenant à Mme Marie GANTER, cadastrées comme suit :

COMMUNE	SECTION	PARCELLE	SURFACE
UHRWILLER	2	153/67	0.33 are
UHRWILLER	42	/2	0.05 are

- D'approuver le montant de 2000 € comme prix d'acquisition des parcelles,
- D'autoriser le Maire à signer l'acte.

## **8.Délibération n°2023-008 : SALLE POLYVALENTE : DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE REFECTION ET D'ISOLATION DE LA TOITURE.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de réfection et d'isolation de la toiture de la Salle Polyvalente dont le coût prévisionnel s'élève à **555 000 € HT** est éligible a des subventions, il souhaite solliciter ces subventions auprès de diverses instances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'APPROUVER l'estimation du projet de travaux de réfection et d'isolation de la toiture de la salle polyvalente,
- D'AUTORISER le Maire à solliciter auprès des partenaires les subventions dont pourrait bénéficier cette opération,
- DE DONNER tout pouvoir au Maire pour assurer l'exécution de la présente décision et pour déposer les divers dossiers de demande de subvention dont pourra bénéficier ce projet.

## **9. ORIENTATION BUDGETAIRE + PREVISION DES TRAVAUX 2023**

PROJET	Coût estimé	Subventions demandées	Reste à charge
Travaux de rénovation de la salle polyvalente -1 <sup>er</sup> tranche	555 000	100 000 CEA 40 %DETR ECO RENOV FOND VERT	120 000
Travaux de rénovation de la salle polyvalente -2 <sup>ème</sup> tranche	200.000	60 000 CEA 100 000 Région	40 000
Panneaux de rue + Stèle	5 615	70% Région	1 600
Aire de jeux	27 985	38% CEA 40% DETR	6 156
Sol école	2450		2 450
Rue de l'étoile, si réseau souterrain	60 000		60 000
Escalier Mairie			
- Pose de dalle	5 665		6 665
- Garde-corps ou réfection du mur	5.000		5.000
Réfection ancien balcon mairie	2 000		2 000
Acquisition terrain Ganter Weinmann	3 000		3 000
Remise en état logement communaux	5 000		5 000
Rue de Niefern	2 000		2 000
Agrandissement Club House	100 000	80%	20.000

## **10 Sous la rubrique « Divers » ont été examinés les points suivants**

- Escalier Mairie : présentation du devis de pose de dalle, discussion concernant le garde-corps
- Nettoyage de printemps, il aura lieu le 25 mars 2023, rendez-vous à 9h à la salle polyvalente.
- Bancs en bois, deux seront installés aux vignes, le dernier rue de l'étoile, après réfection de la route
- Stèle à l'église a été posé, le panneau est en commande
- Information l'électricité de la salle polyvalente : un plafond de 300€ de refacturation de la mise en place lors de la location.
- Facture d'eau au 27 rue principale Information concernant une erreur de facturation et mise en place de la refacturation de l'eau au locataire à compte de 2023.
- Information sur l'avancé du recensement, 60% de la population recensée au ce jour.
- Logements communaux deux logements seront vacants au 18 février et 10 avril.
- Chat errant : Information sur le dispositif chat libre
- Eclairage public : Information et débat sur la pose de programmateur pour l'éclairage public par la CAH
- Date du prochain Conseil Municipal Mardi 28 mars à 20h
- Date de la réunion de la commission de finance Mardi le 21 mars à 20h
- Tour de table et informations diverses échangées : sens unique rue de la mésange, diffusion du Haguenau MAG le 27 février 2023, enlèvement du nid de cigogne et pose du dispositif anti-faune au stade, retour sur la fête de Noël des aînés, info nouveau système de tri et tarif inchangé, demande de subvention APP pour l'acquisition d'une tondeuse, excursion du conseil municipal le 9 sept 2023, invitation du conseil municipal le 18 mars 2023, mention de diverses demandes de citoyen concernant des soucis d'éclairage et de circulation.

La séance a été clôturée à 23h

### TABLEAU DES NOMENCLATURES DES ACTES

Numéro de délibération	Nomenclature des actes
2023-001	9. Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes
2023-002	9. Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes
2023-003	9. Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes
2024-004	8 Domaines de compétences 8.5 Politiqué de la ville, habitat, logement
2023-005	8 Domaines de compétences 8.5 Politiqué de la ville, habitat, logement
2023-006	7.Finances Locales 7.5 Subventions
2023-007	3. Domaine et patrimoine 3.1 Acquisition.
2023-008	7.Finances Locales 7.5 Subventions

### Signatures :

**Le Maire :**  
Michel FICHTER

**Le secrétaire :**  
Christophe HUBER